ART. 12 N° CL295

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º CL295

présenté par
M. Baupin, M. Molac, M. Coronado et Mme Abeille
à l'amendement n° CL|200 du Gouvernement

ARTICLE 12

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 62.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le fait que le périmètre de la commune de Paris constitue un territoire. En effet, il pourrait être pertinent qu'un ou plusieurs arrondissements rejoignent d'autres territoires de la métropole du Grand Paris. Cela permettrait que soit dépassée la limite du périphérique dans la mise en place de certaines politiques publiques.